

**Comité Technique Paritaire
Départemental :**
Le changement dans la continuité

Voir p 2

**Ambiance au
Collège Soutine**

Voir p 3

Dispensé de timbrage **Chartres CTC**

Second Degré-28

*Le Bulletin
de la Section d'Eure-&-Loir du SNES (fsu)*

ISSN 0761-8107 Directeur de la Publication: Jean-Robert GOURMOND C.P.A.P.: 1207 S 07639
Imprimé au S.N.E.S.-28 * 3, rue Louis-Blériot * CHAMPHOL * B.P. 81125 * 28304 MAINVILLIERS Cedex
Tél. : 02.37.21.16.91 Fax : 02.37.21.39.89 Courriel : snes28@orleans.snes.edu

N° 69

Septembre 2007

0,70 €

Dépôt légal : 3° trimestre 2007



Déposé le 26 septembre 2007

Urgence éducative et sociale

Dans notre département comme dans le pays, les conditions de rentrée ne sont pas aussi « remarquables » que N. Sarkozy et X. Darcos veulent bien l'affirmer. De nombreux problèmes continuent de se poser (voir intervention du SNES au CTPD, page 2) : classes chargées, nomination sur plusieurs établissements, recours massifs aux heures supplémentaires, manque de personnels non-enseignants, ...

Et après plusieurs années de dégradation continue, les perspectives sont très inquiétantes avec la suppression de 8000 postes dans le second degré pour la prochaine rentrée, les menaces contre les statuts de la Fonction Publique et l'indépendance de ses agents ou la poursuite de l'application de la loi Fillon et de son école au rabais pour les milieux populaires.

Dans le même temps, le gouvernement multiplie les mesures et les annonces anti-sociales : traque des travailleurs immigrés dits « sans-papiers », limitation du droit de grève sous couvert de service minimum, privatisation de GDF, franchises médicales vidant la Sécu de son contenu social, mise en cause des régimes spéciaux de retraites puis du régime général en 2008, TVA « sociale », ...

Nous avons sans conteste à faire avec le gouvernement le plus réactionnaire depuis la Libération, qui crie haro sur les salariés et multiplie les cadeaux à la frange la plus fortunée de la population (le paquet fiscal de cet été constitue ainsi pour elle un don de 15 milliards annuels même si, selon Fillon, l'Etat est en faillite !) tandis que N. Sarkozy annonce par avance qu'il ne transigera « *ni sur les objectifs ni sur les principes* » de ses réformes.

Face à cette situation et à un pouvoir aussi déterminé, les personnels n'ont guère d'autre choix que le débat et la mobilisation pour se faire entendre et respecter. Le SNES, avec la FSU, tiendra toute sa place pour organiser la résistance à la casse sociale, promouvoir d'autres choix et construire l'unité dans l'Education Nationale, dans la Fonction Publique mais aussi à l'interprofessionnel.

Benoît Foucambert

SOMMAIRE

Éditorial.....	1
CTPD du 21 Septembre.....	2
Déclaration SNES-28.....	2
Témoignage.....	3
Rififi à Soutine.....	3
Manuels scolaires : Il faut réagir.....	4
Permanence de la section.....	4

CTP de Rentrée

Le Comité Technique Paritaire Départemental s'est réuni le vendredi 21 Septembre à l'inspection académique. Cette instance a examiné les mesures de rentrée dans le 1° degré puis le constat de rentrée dans le 2° degré (Collèges) ; pour cette seconde partie, nous avons fait la déclaration ci-dessous.

Déclaration du SNES-28 au CTPD de rentrée

Les craintes que nous avons émises lors des CTPD préparatoires de la rentrée 2007 s'avèrent malheureusement exactes aujourd'hui. Alors qu'on aurait pu profiter de la détente démographique pour améliorer enfin les conditions d'apprentissage, c'est manifestement le choix inverse qui a été fait.

En effet, cette rentrée est dans la plupart des établissements de notre département marquée par le maintien d'une situation déjà fortement dégradée des conditions d'étude des élèves et des conditions de travail des personnels, conséquence d'une politique de restriction budgétaire, qui se traduit notamment par la suppression de 27 postes pour 181 élèves de moins dans notre département.

On retrouve à nouveau des effectifs souvent chargés pour un, voire deux niveaux dans de nombreux établissements du département y compris en ZEP. Cette politique ne permet pas non plus la création de dispositifs d'accompagnement qui allégeraient les effectifs, les groupes permettant les dédoublements dans les disciplines scientifiques ou dans les langues vivantes et les heures de soutien ayant graduellement disparu au cours de ces dernières années.

Certains établissements ont fait le choix de supprimer les IDD pour compenser cette situation alors même que les disciplines dont on avait amputé les horaires hebdomadaires pour leur mise en place (Maths, Français, Histoire-Géo) ne retrouvent pas leurs horaires initiaux. Nous demandons à nouveau que les 2 heures obligatoires par classe de 5e et de 4e consacrées aux IDD soient redistribuées aux élèves des niveaux concernés, dans le respect de l'horaire légal.

Enfin, comment ne pas mentionner les nombreux élèves qui se retrouvent avec des manuels désuets, voire non conformes aux programmes, quand ils ont la chance d'en avoir un dès le début de l'année ?

Dans un tel contexte, les établissements dont les effectifs sont supérieurs aux prévisions connaissent des situations tendues même avec les petits plus octroyés par les ajustements de rentrée.

Nos collègues, quant à eux, vivent des conditions de travail de plus en plus difficiles. En effet, ils ont davantage d'élèves et de classes à prendre en charge et souvent sans aucune marge de manœuvre pédagogique, essentiellement à cause de la charge

accrue des heures supplémentaires (+1,7 point en trois ans, soit 27 Equivalents temps plein) que nos collègues acceptent souvent par crainte de la disparition d'une option, de la diminution des horaires disciplinaires et de la suppression de groupes. Mais c'est aussi, à nouveau, plus d'une centaine de nos collègues qui se trouvent en service partagé sur deux voire trois établissements et parfois dans des communes très éloignées. Cela n'est pas sans conséquence sur l'investissement des collègues et le fonctionnement des établissements. Comment en effet s'impliquer dans la vie de l'établissement, se concerter avec les collègues et rencontrer les familles, quand on passe une grande partie de son temps sur la route ? Comment, au sein de ces établissements, faire des projets pluri-disciplinaires, se concerter quand un quart de l'équipe se retrouve dans cette situation ?

Cette gestion à courte vue qui se fait au mépris de la qualité de l'enseignement touche aussi nos collègues non enseignants (médecins, conseillers d'orientation psychologues, infirmiers, assistants sociaux) en nombre toujours insuffisant. Concernant la vie scolaire, c'est souvent la confusion et l'instabilité qui sont de mise pour encadrer les élèves en dehors des cours : des personnels aux statuts différents dont certains ont des contrats qui s'arrêtent en cours d'année, assistants d'éducation, CAE, CAV.... La multiplication des emplois précaires fragilise les établissements au fil du temps en dégradant la continuité de l'encadrement des élèves par les adultes. C'est dans ce contexte déjà tendu que le gouvernement a annoncé le non-renouvellement d'un emploi aidé sur deux, ce qui va aggraver la situation. Le SNES, qui s'est toujours battu contre les contrats précaires qui ne sont pas une réponse réelle pour les chômeurs, s'oppose à la réduction des postes vie scolaire et réclame de véritables emplois statutaires avec la formation correspondante.

Comment dès lors aider les jeunes en difficulté, comment favoriser le travail en équipe des enseignants et mettre en place des équipes pluri-professionnelles complètes pour suivre les élèves les plus fragiles ? Comment dans ce contexte envisager que le département puisse rattraper ses retards de scolarisation ?

Concernant le dispositif d'accompagnement éducatif dans les ZEP, nous sommes surpris par le volume d'heures supplémentaires effectives attribué aux établissements concernés. Comment les équipes pourront-elles absorber entre 50 et 70 HS par semaine

alors qu'elles sont déjà surchargées de travail, (HSA, complément de service, mais aussi réunions, suivi d'élèves...). 70 HS c'est l'équivalent en temps de trois à quatre postes par collège de ZEP, n'est ce pas là l'aveu d'un manque existant ? Nous demandons la création de postes permettant de faire face aux vrais besoins des élèves. Certes le SNES est soucieux de créer les conditions d'un meilleur accueil des élèves en dehors du temps de classe et revendique un "accompagnement à la scolarité" qui ne se substitue pas aux activités en classe mais l'aide aux devoirs, activité complémentaire importante, ne saurait dispenser le ministère de créer les conditions d'un travail efficace dans la classe. Elle ne doit pas occulter la réflexion sur les mécanismes qui engendrent les difficultés scolaires dont la prise en charge ressort d'abord de l'activité en classe, en laissant le temps aux élèves, en permettant de varier les approches pédagogiques et les situations d'apprentissage. Elle ne peut servir d'alibi à un transfert des missions des personnels et à une réduction des heures de cours,

voire la suppression de certaines disciplines dans le tronc commun, au nom d'une meilleure prise en charge de l'élève en-dehors de l'Ecole pour tout ce qui concerne l'aide et l'accès aux pratiques culturelles, artistiques et sportives.

A tout le moins, nous demandons qu'aucune décision de généralisation ne soit prise sans une évaluation des dispositifs qui seraient mis en place cette année dans les établissements ZEP y compris dans notre département.

Au final, cette rentrée 2007 se place dans la continuité des plans de rigueur budgétaire à répétition et d'une Loi Fillon qui programment une régression éducative pour notre pays. Le SNES-28 tient à exprimer sa vive inquiétude alors qu'est annoncée la suppression de 22 700 postes de fonctionnaires - dont plus de 11 000 dans l'Education Nationale. Il contribuera à mobiliser contre une rupture qui mettrait en cause le pacte social et républicain.

Témoignage

Je viens d'entrer dans l'académie, en provenance de celle de Toulouse, et je suis plutôt consterné par nos conditions de travail et d'enseignement.

Je suis affecté sur deux établissements, en "poste fixe" à Lucé et en complément de service à Maintenon. Mes élèves de Lucé ont dû attendre que leur documentaliste fasse venir de Maintenon les manuels d'histoire géo de cinquième qui manquaient (5). Inutile de vous dire que le mien aussi vient de Maintenon. Ces manuels datent de plus de dix ans, sont dans un état lamentable. Alors, j'essaie de projeter un maximum de documents pour rendre le cours plus attrayant. Malheureusement, les rétroprojecteurs doivent avoir au moins le double de l'âge des manuels! De toute façon, il n'y a pas toujours un tableau ni même un mur blanc. Je ne vous parle pas de l'état des bâtiments du collège de Maintenon dont les fenêtres ne s'ouvrent pas, les sols (en béton) sont défoncés, la commission de sécurité...corrompue ?

Enfin, afin de retrouver le moral, j'espérais pouvoir m'offrir quelques jours de formations. Quelle déconvenue à la vue de la pauvreté de l'offre du PAF!! Pas un seul stage en création de page et/ou de site Web, pas un seul en vidéo accessible en candidature individuelle. Seulement quatre formations dans ma matière (l'histoire-géo) dont une pour le lycée, une pour l'utilisation du tableau blanc interactif (les miens sont verts!!!), une en tice de niveau 1, et une, enfin, sur l'enseignement de la révolution.

Pierre Licout

Rififi à Soutine

Deux semaines après la rentrée, les collègues du collège Soutine de Saint-Prest apprennent par leur principal que l'Inspecteur d'Académie décide d'implanter une UPI* dans le collège. Ce dispositif vient s'ajouter à une classe externée de l'IME* de Champhol déjà existante et intégrée dans le fonctionnement de l'établissement.

Si ce n'est pas tout à fait le même public qui est concerné, ça fait quand même deux dispositifs pour un seul collège qui plus est avec des sixièmes à 27-28 par classe. L'inspecteur d'académie accorde des moyens : un professeur d'école et un Assistant Vie Scolaire et pour le collège : 8h postes et autant d'HS que nécessaires pour créer une sixième 6^{ème}. Un mois après la rentrée, ce serait la disparition d'un IDD, des Heures Supplémentaires qui s'ajoutent encore à celles existantes, pas de projet pédagogique pour intégrer les nouveaux élèves Ambiance !

La réaction collective (texte remis au chef d'établissement) a permis de rejeter la création d'une classe supplémentaire et d'obtenir des dédoublements ponctuels qui permettront d'intégrer effectivement les élèves. Reste que tout ceci se fait en heures supplémentaires, sans concertation, donc sans préparation des équipes ; précipitation et sérieux ne font pas toujours bon ménage. Affaire à suivre...

Olivier MIMEAU

* Unité Pédagogique d'Intégration et Institut Médico-Educatif, l'orientation est décidée par la maison départementale des personnes handicapées suivant le type de handicap de chaque élève.

Manuels scolaires : il faut réagir

La politique actuelle de restriction budgétaire a des conséquences multiples dans notre enseignement quotidien. Cette rentrée a d'ailleurs été marquée par de nombreux problèmes de manuels scolaires. Ainsi que nous l'écrivions en juin, la subvention d'Etat, déjà très insuffisante, n'a pas été réabondée en septembre contrairement à l'habitude. Les appels traditionnels aux autres établissements sont en augmentation telle qu'ils ne suffisent plus à réajuster les collections et dans certains collèges, quelques élèves par classe n'ont toujours pas de manuels (comme aux Petits Sentiers-Lucé en Sciences Physiques, et cf. le témoignage p. 3). Pire encore, c'est l'ensemble du renouvellement et de l'actualisation des collections qui est remis en cause. A Châteauneuf-en-Thymerais, les collections de Français et d'Histoire-Géo arrivant en « fin de vie » n'ont pas pu être renouvelées. Les élèves se retrouvent donc obligés de travailler avec des manuels hors d'usage et/ou proposant des activités désuètes. Ailleurs, les changements de programme intervenus lors de l'introduction du socle commun (matières scientifiques pour l'instant) et de la mise en place du cadre européen de référence pour les langues vivantes ne peuvent être pris en compte, comme à Soutine-Saint-Prest en Mathématiques pour le niveau 4^{ème}.

Certains collèges ont déjà commencé à réagir : à Illiers-Combray, une motion mettant en évidence un manque de 7000 euros pour pouvoir changer les manuels indispensables à la mise en conformité avec les programmes a été adoptée en CA. A Arsène Meunier-Nogent le Rotrou, une lettre conjointe enseignants-parents d'élèves a été envoyée à la députée de la circonscription afin d'attirer son attention sur ce problème.

Nous appelons l'ensemble des collègues concernés à prendre contact avec les parents pour intervenir en CA par le biais de motions ou pour rédiger des courriers alertant le recteur sur cette situation et ses conséquences désastreuses pour nos élèves.

Frédérique Marchand-Selvais, Olivier Mimeau

Conseil d'administration des collèges

Des conseils d'administration se tiennent en ce moment dans la plupart des collèges. A l'ordre du jour figure entre autre la reconduite de la convention entre le Collège et le Conseil Général. Celui ci n'a pas tenu son engagement à réécrire cette convention, c'est pourquoi nous appelons à **voter contre celle ci**.

Pour mémoire, Ce que nous écrivions il y a un an a ce sujet :

Dans la mise en place de la décentralisation, une convention entre chaque collège et le Conseil Général doit être signée avec l'aval du CA. Dans notre département, la convention qui doit être de nouveau présentée est trop vague (ex article 7 concernant la demi pension, le CA doit rester le maître d'oeuvre de l'offre de restauration) et comporte des aspects qui ne sont pas conformes à la loi (ex article 5 la formulation « L'autorité compétente pour conclure les commandes et les marchés passés **au nom de l'EPL** est déterminée en fonction de la nature et des montants des prestations. » n'est pas conforme avec les textes en vigueur, en tout état de cause seul l'établissement au travers de son CA peut passer des marchés « au nom de l'EPL » et pas le conseil Général). Ces deux exemples ne sont pas exhaustifs.

Permanences du SNES-28

La section départementale tient des permanences

- Lundi de 14h00 à 18h00,
- Mardi, Mercredi et Jeudi de 14h00 à 17h00

Tel : 02 37 21 16 91 - mail : snes28@orleans.snes.edu

Fax : 02 37 21 39 89

3, rue Louis-Blériot - CHAMPHOL

Adresse postale : 3, rue Louis-Blériot - BP 81125 - CHAMPHOL - 28304 MAINVILLIERS Cedex